

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale Question n°350

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2012042

Signataire : AD/SD

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

OBJET : Cession au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert d'un bien en totalité situé 7 et 9 rue Albert Walter à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée A 37.

EXPOSE :

Le maire a, par décision n°198 du 10 août 2012, fait usage du droit de préemption urbain pour l'acquisition d'un bien en totalité situé 7 et 9 rue Albert Walter à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée A 37 d'une superficie de 362 m² au prix de 210.000 €.

Il s'agit d'un bien en totalité à usage commercial, libre de toute occupation.

Il est proposé de céder ce bien à la Société Immobilière du Moulin Vert afin de constituer des réserves foncières permettant la mise en œuvre des actions de la Politique de l'Habitat à savoir la réalisation d'une offre de logement diversifiée, source de mixité et de cohésion sociale et de répondre aux objectifs partagés avec l'Etat de production de 485 logements par an, mais aussi dans le but de contribuer au maintien d'un quartier à vocation d'habitat confirmée dans le cadre du Plan Local de l'Urbanisme.

La Société Immobilière du Moulin Vert s'est engagée à acquérir ce bien au prix d'acquisition par la commune soit 210.000 € majorés des frais notariés d'acquisition.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession du bien en totalité situé 7 et 9 rue Albert Walter à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée A 37 d'une superficie de 362 m² au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert au prix de 210.000 € majorés des frais notariés d'acquisition.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2012042

Signataire : AD/SD

OBJET : Cession au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert d'un bien en totalité situé 7 et 9 rue Albert Walter à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée A 37.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 1^{er} août 2012 ;

Vu la décision de préemption n° 198 du 10 août 2012 ;

Vu la lettre de la commune du 12 novembre 2012 ;

Considérant l'intérêt de céder la parcelle cadastrée A 37 située 7 et 9 rue Albert Walter à Aubervilliers au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert afin de constituer des réserves foncières permettant la mise en œuvre des actions de la Politique de l'Habitat à savoir la réalisation d'une offre de logement diversifiée, source de mixité et de cohésion sociale et de répondre aux objectifs partagés avec l'Etat de production de 485 logements par an ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de céder le bien en totalité situé 7 et 9 rue Albert Walter à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée A 37 d'une superficie de 362 m² au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert .

FIXE le prix de cession à 210.000 € majorés des frais notariés d'acquisition.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué